

## **Transition écologique : OPCO Mobilités renforce son accompagnement des entreprises de la mobilité avec le soutien du Fonds Social Européen+**

**Le 7 avril 2026 - Dans un contexte de transformation profonde des métiers de la mobilité, OPCO Mobilités renforce son accompagnement des entreprises en mobilisant le Fonds Social Européen+ (FSE+). Ce dispositif de cofinancement européen soutient pour les branches relevant du champ de la Mobilité le développement des compétences sur les thématiques des savoirs de base/savoir-faire fondamentaux, des technologies et du numériques mais également sur les enjeux du développement durable et de la transition énergétique. Pour exemple, en novembre 2025, à Paris, des capitaines de plusieurs entreprises de la branche du Transport Fluvial se formaient à la navigation électrique et à l'éco-pilotage, illustrant concrètement cette dynamique.**

### **OPCO Mobilités aux côtés des branches pour le développement des compétences des salariés**

Du transport routier au ferroviaire, du fluvial à la logistique, en passant par les services à l'automobile, les transformations à l'œuvre dans les 17 branches professionnelles relevant du champ d'OPCO Mobilités rendent indispensable l'adaptation continue des compétences et le recours à des formations ciblées, au plus près des réalités métiers. Des métiers se transforment, d'autres émergent. Les entreprises des secteurs de la mobilité sont confrontées à un double défi : maintenir les compétences de leurs salariés tout en préparant leurs équipes aux exigences de demain.

En mobilisant le FSE+, OPCO Mobilités intensifie son soutien aux entreprises de la mobilité pour anticiper les mutations du secteur et développer les compétences nécessaires. Il constitue un levier de financement clé pour accompagner l'évolution des compétences des salariés du secteur.

### **Le FSE+ : 50 % des coûts de formation pris en charge**

Le FSE+ est un fonds structurel de l'Union européenne. Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion. Il soutient les politiques nationales et territoriales de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre les exclusions. Le FSE+ permet ainsi de financer la formation des salariés pour accompagner l'évolution de leurs compétences.

Le FSE+ permet de prendre en charge 50 % des coûts pédagogiques et de la rémunération des salariés pendant leur temps de formation. Toutes les entreprises relevant des branches de la mobilité sont éligibles, quelle que soit leur taille. Dans ce cadre, les conseillers d'OPCO Mobilités aident les entreprises à identifier les besoins en compétences, et les accompagnent, en lien avec les organismes de formation retenus par les entreprises, dans la constitution de leur dossier de financement.

Le dispositif, mobilisé par OPCO Mobilités, soutient des actions de formation relevant des thématiques suivantes : l'acquisition d'une qualification ou d'une certification, le développement des compétences numériques et technologiques, l'adaptation aux enjeux de

développement durable, le renforcement des compétences transverses, ainsi que les savoirs de base et l'accompagnement des publics fragilisés.

### Une formation au service de la transition énergétique

Sur la Seine, la transition écologique du transport fluvial se concrétise déjà sur le terrain. Les compagnies de croisières touristiques parisiennes modernisent leurs flottes et basculent progressivement vers la propulsion électrique. Or, un bateau électrique ne se pilote pas comme un bateau diesel. Les capitaines doivent donc acquérir de nouvelles compétences techniques pour opérer ces navires en toute sécurité.

La formation « Navigation électrique et bases de l'éco-pilotage – Capitaine », organisée par l'organisme de formation FLUVIA, est une réponse directe aux besoins exprimés par les entreprises engagées dans la modernisation de leurs flottes.

Pendant deux jours, en novembre, alternant enseignements théoriques et mises en situation sur bateau, les capitaines se sont formés aux fondamentaux de la propulsion électrique : mesures d'exploitation permettant de réaliser des économies d'énergie, vecteurs énergétiques de la transition écologique, bases de la propulsion électrique et des architectures moteur (hybride, 100 % électrique), normes de sécurité applicables. Grâce au cofinancement apporté par OPCO Mobilités via le FSE+, une vingtaine de capitaines ont ainsi pu bénéficier de cette session.

*« Électrification des flottes, évolution des normes environnementales, décarbonation des activités : la transition écologique impacte l'ensemble des métiers de la mobilité. Le rôle d'OPCO Mobilités est d'identifier ces évolutions et de mobiliser des leviers comme le FSE+ pour accompagner les entreprises et les salariés face aux changements. La formation de ces capitaines à la navigation électrique en est une illustration particulièrement concrète. » - Isabelle Maimbourg, Directrice Générale de OPCO Mobilités*

\*\*\*

### À propos d'OPCO Mobilités

OPCO Mobilités est l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité – automobile, logistique, services et transports. Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités assure le financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers – avec une ambition : contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers, des personnes et des marchandises. S'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques. OPCO Mobilités agit auprès de 164 000 entreprises (issues de 17 branches professionnelles), 1,7 million de salariés et près de 80 000 alternants. Reposant sur un fort maillage territorial en France hexagonale, en Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion, OPCO Mobilités assure également un service de proximité auprès de toutes les entreprises, notamment les TPE-PME.